

L'an deux mil vingt et cinq, le vingt-trois mai à dix-huit heures trente, s'est réuni en session ordinaire le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre-Marie GAREL, Maire.

Date de la convocation : 19 mai 2025

ELUS	Présent	Pouvoir	Absent	Absent excusé
GAREL Pierre-Marie	X			
BIAVA Denis	X			
PEUCH Pierre	X			
WATSON Linda	X			
MOREL Richard				Procuration à Antoine FLOURY
FLOURY Antoine	X			
PHILIPPE Guy				Procuration à Pierre PEUCH
BLANC-MAGON de SAINT-ELIER Eléonore	X			
BILLIOU Nicolas	X			
FUSTEC Armelle	X			
CHEVERT Liliane	X			

Le quorum étant atteint, conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Pierre-Marie GAREL ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Liliane CHEVERT

☞ **ORDRE DU JOUR** ☞

1. Approbation du compte –rendu du 29 mars 2025
2. Validation du devis de l'entreprise LE GOFF pour l'égagage
3. Subventions
4. Rénovation de la mairie : validation des devis
5. Rénovation de la mairie : demande du contrat de territoire
6. Validation du devis de la cloche à l'église
7. Fonds de concours SDIS 2025
8. Régularisation terrain communal
9. Le Printemps des artistes : les 27, 28 et 29 juin
10. Cérémonie Jean LE TENFF : 3 juillet

Délibération n° 1_23/05/2025 – Approbation du compte-rendu du 29 mars 2025

Le conseil municipal, à l'unanimité, **approuve** le compte-rendu du conseil du 29 mars 2025.

Délibération n° 2_23/05/2025 – Validation du devis Elagage 2025

Proposition du devis de l'entreprise LE GOFF de Quemper-Guézennec pour l'élagage sur la commune.

- 1 passage banquette fin mai
- 1 passage banquette et talus en juillet

Pour un montant total de 3 100.00 HT soit 3 720.00 € TTC

L'entreprise LE GOFF fait également la haie au nouveau cimetière.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Valide ce devis.

Délibération n° 3 - 23/05/2025 – vote des subventions

La commission « finances » s'est réunie le 5 mai, pour travailler sur les demandes de subvention de différentes associations.

A savoir, la commune donne 10 euros par adhérent et une seule fois.

DEMANDES	VOTEES EN 2024	PROPOSITION DE LA COMMISSION
Club du Théoulas	300	300
Club Sport et loisirs	300	300
Les Chasseurs « la Pontrivienne »	100	100
Tro An Daou Dour	300	300
Amicale des Sapeurs-pompiers	30	30
Donneurs de Sang du Canton	100	120
COP Cyclos	0	10
Entente du Trieux Football Club	100	150
ADAPEI	100	100
Les Restos du Cœur	50	50
Association des Maires de France	131.10	134.71
Médaillés Militaires du Canton de Pontrieux	35	35
UNC Pontrieux (Anciens combattants)	35	35
Humanitaire du Trieux	20	20
AFM TELETHON	50	50
Comité du Secours Populaire de Plouëc- du-Trieux	50	50
La Ligue contre le Cancer 22	50	50
Club des Nageurs Guingampais (2 pour 2025)	10	20
France ADOT 22_Don d'organes et de tissus humains	30	30
Festivales 342 (population) x 0.30 (par habitant)	92.70	102.6
AS Bégard athlétisme (2 pour 2025)	10	20

Association Familles Rurales du Trieux	50	50
Association Grâces Twirling Club (3 pour 2025)	0	30
Nouvelle Association « Jour de Fête à Brélidy		600

Total : 2 787.31 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Valide les montants attribués aux différentes demandes de subventions susmentionnées aux associations au titre de l'année 2025 pour un montant total de 2 787.31 euros ;
Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025 de la commune au chapitre 65, article 65741.

Délibération n°4 – 23/05/2025 – Rénovation de la mairie : validation des devis

Ci-après les entreprises qui vont intervenir pour la rénovation de la mairie.

ENTREPRISE	TRAVAUX	HT	TVA	TTC
Sarl FERCOQ	Menuiserie	28 845.75	5 769.15	34 614.90
LE GALL	Gros œuvre	22 920.66	4 584.13	27 504.79
Comptoir d'intérieur	Meubles	29 980.00	5 996.00	35 976.00
RUELLO Carrelage	Carrelage	10 222.60	2 044.52	12 267.12
Elle décors	Peinture	8 118.65	1 623.73	9 742.38
LE BIHAN	Electricité	6 752.16	1 350.43	8 102.59
LE BIHAN	Chauffage	3 087.95	617.59	3 705.54
		109 927.77	21 985.55	131 913.32

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Valide les devis et **donne procuration** à Monsieur le Maire de les signer.

Signature des devis le 19 juin avec les entreprises.

Délibération n°5 – 23/05/2025 – Rénovation de la mairie : demande du contrat de territoire

Pour les travaux de la mairie, la commune a le droit à des subventions :

- DETR : accord de 31 810 euros (accord du 22 avril 2025)
- Contrat de territoires : demande à faire. L'enveloppe attribuée à la commune est de 37 884.00 euros mais elle a déjà bénéficié de 11 365.00 euros pour la voirie. La commune peut bénéficier d'un montant de 26 519 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches pour en bénéficier.

Délibération n°6 – 23/05/2025 – Validation du devis de la cloche à l'Eglise

En faisant la maintenance et le contrôle des obligations réglementaires annuelles des cloches, l'entreprise BODET a relevé les problèmes techniques suivants :

- Carte inverseur du moteur de volée de la cloche n°1 est hors service
- Le moteur de tintement de la cloche n°3 en fonctionne plus dû à la vétusté

Montant du devis : 2 414.10 euros HT soit 2 896.92 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Valide le devis et **donne pouvoir** à Monsieur le Maire de signer le devis.

Cette opération n'est pas prévue au budget. Il faudra prendre une DM.

Décision modificative :

- Compte « 2151 » opération 95 (voirie) : - 2 900.00 euros
- Compte « 2158 » opération 94 (cloche) : + 2900.00 euros

Le conseil **valide** la décision modificative.

Délibération n°7 – 23/05/2025 – Fonds de concours pour le SDIS - 2025

Le SDIS informe les communes de la mise en œuvre d'un fonds de concours visant à enrayer le vieillissement du parc roulant du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Côtes d'Armor.

La participation communale est fixée à 1.50 euros par habitant. Soit 511.50 euros pour la commune de Bréhidy.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Donne son accord pour la participation et **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention.

Délibération n°8 – 23/05/2025 – Régularisation terrain communal

Le 7 mai 1981, un échange de terrain entre la commune et Emile LE PICARD a été réalisé pour l'accès à la salle polyvalente.

Aucun document officiel n'avait été réellement établi à l'époque.

A l'heure actuelle, M. et Mme LE PICARD veulent régulariser la situation.

Monsieur le Maire propose de faire appel au CDG 22 pour établir un acte administratif. Il faut également faire appel à un géomètre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Donne son accord pour faire appel au CDG22 pour établir l'acte administratif et **autorise** Monsieur le Maire à faire appel à un géomètre et à faire toutes les démarches nécessaires pour régulariser ce terrain.

Information – 23/05/2025 – le Printemps des artistes

Le Printemps des artistes aura lieu les 27, 28 et 29 juin.

Information – 23/05/2025 – Cérémonie Jean LE TENFF, le 3 juillet

Cérémonie le Jeudi 3 juillet 2025 à 17 heures.

Rassemblement devant le Monument Jean LE TENFF

Cérémonie – dépôts de gerbes – allocutions

En présence de Monsieur Serge DELRIEU, Sous-Préfet de GUINGAMP

Un vin d'honneur sera servi à l'issue de la cérémonie

Monsieur le Maire clôt les débats, l'ordre du jour étant épuisé, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20 heures.

Pierre Marie GAREL, Maire de BRÉLIDY